

2/ Le projet (à remplir lorsque l'élève bénéficie de temps d'inclusion en classe ordinaire)

A/ On y trouve une partie listant le nom, le prénom et le numéro du PSI ainsi que les classes (ex : CLIS/CE 1), l'école, la date du projet et la durée prévue, la référence au champ disciplinaire et à la composante/domaine du socle.

	<p>Concernant la durée : La durée d'un PSI est périodique (7/8 semaines) afin de permettre une évaluation régulière des objectifs d'inclusion par les enseignants.</p>
---	---

B/ Une partie concernant ce qui « motive la mise en place du projet / la situation actuelle » avec les réussites/ obstacles et capacités visées.

<p>Situation actuelle / Motivation du projet</p> <p>Réussites de l'élève (points d'appuis) en lien avec le domaine ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Obstacles observés (qu'est-ce qui fait obstacle à l'apprentissage?) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Capacités visées (L'élève devra être capable de ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<p>Le PSI peut viser des capacités d'ordre disciplinaire et/ou des habiletés sociales.</p> <p>Réussites / Points d'appui : Décrire ce que sait faire l'élève sur le domaine ciblé, les points sur lesquels on peut s'appuyer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui est acquis dans le domaine ciblé ? • Qu'est-ce qui est réalisé avec de l'aide, des outils ? • Qu'est-ce qui peut aider dans le champ méthodologique ? • Qu'est-ce qui peut aider dans le champ du vivre ensemble ? (peut travailler avec un autre élève, est capable d'autonomie sur une activité numérique...) <p>Obstacles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire ce qui est difficile vis-à-vis du domaine ciblé. Caractériser ce qui empêche ou gêne l'apprentissage. • Quelles sont les difficultés rencontrées ? • Dans cette liste, quelles sont les 3 difficultés qui apparaissent prioritaires ? <p>Compléter avec les éventuels obstacles liés à la méthodologie ou au vivre ensemble qui peuvent interférer avec les champs disciplinaires fondamentaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui est particulièrement résistant dans le domaine ciblé ? • Qu'est-ce qui gêne le rythme de l'apprentissage ? • Qu'est-ce qui fait obstacle dans le champ méthodologique ? • Qu'est-ce qui fait obstacle dans le champ du vivre ensemble ? <p>Capacités ciblées :</p> <p>Si l'inclusion est envisagée dans différentes disciplines, choisir une discipline dont la mise en œuvre sera détaillée dans le PSI.</p> <p>Si l'inclusion concerne des habiletés sociales, alors les capacités visées pourront être entraînées dans différentes disciplines. (ex. : adopter une attitude verbale appropriée peut être entraîné aussi bien en EPS qu'en sciences ou en arts visuels...)</p> <p>Il s'agira de privilégier, dans un premier temps, parmi plusieurs capacités visées celle qui sera la plus facile à atteindre pour l'élève. C'est en développant chez lui un sentiment de compétence que l'on parviendra à lui faire changer de regard sur lui-même.</p>
---	---

C/ Une partie « mise en œuvre »

	<p>Le projet est mis en œuvre à partir d'un travail réflexif entre l'enseignant de CLIS et l'enseignant de la classe d'inclusion quant à la façon de mettre en place concrètement le projet en classe d'inclusion. Les conditions d'accueil dans la classe d'inclusion doivent être anticipées afin que l'élève puisse développer, peu à peu, un sentiment d'appartenance au groupe.</p> <p style="text-align: center;">Attention !</p> <p>Se méfier des capacités très génériques (ex. connaître ses tables, encoder des mots, lever le doigt pour demander la parole) qui sont, la plupart du temps, irréalisables dans le temps donné. Favoriser la fragmentation des capacités : plus la marche est réduite, plus elle a de chance d'être franchie avec succès.</p>
--	--

- Que doit-être capable de faire l'élève pour progresser significativement dans le domaine ciblé dans la période ?
- Comment sera co-évalué (enseignant de classe d'inclusion /enseignant de CLIS) son progrès ?
- Comment s'assurer de son succès ? *Je ne compte pas seulement sur son changement, je m'assure que l'élève va pouvoir réussir en mettant des moyens à disposition (outil, modalité de travail...).*



Mise en œuvre des actions

- **En classe d'inclusion, par l'enseignant(e) :**

- Quels rituels favoriseraient les capacités visées ?
- Quels outils ? *les outils sont d'autant plus efficaces qu'ils sont co-construits avec les enseignants et l'élève. Penser à les solliciter dans le cours de la séance.*
- Quels outils numériques complémentaires ? *au-delà de l'application choisie, anticiper le temps de découverte et d'appropriation de l'outil pour un usage autonome le plus régulier possible.*
- Quelles activités libres ? *jeux, cartes, manipulations...*
- Quelles adaptations ? *cf. ressources « adaptations » sur le site de la DENC : mallette attitudes divergentes, accueillir un élève en situation de handicap...*

- **Modalités de travail**

- Les outils ou les supports proposés, avant de pouvoir être réalisés/utilisés en autonomie, doivent faire l'objet d'une appropriation par l'élève. Il est souvent difficile d'isoler un temps spécifique avec l'élève concerné pour entraîner cette appropriation. Privilégier autant que possible une appropriation par le groupe classe / sous-groupe de la classe et en CLIS.

D/ Une partie « proposition de la famille » afin que les parents soient des partenaires sans qu'il y ait d'ingérence de la part de l'école et sans que les parents fassent du scolaire.

Propositions d'actions de la part de la famille auprès de l'enfant à la maison, en lien avec l'école.	Actions des partenaires (si effective) : description actions DESED, de l'éducateur/trice spécialisé(e) si présente)

Propositions d'actions de la part de la famille

Les parents sont les responsables légaux de l'enfant, et leur mission éducative est première.

Concernant les actions de la famille dans le PSI, elles sont donc essentielles pour :

- redonner à la famille un pouvoir d'agir sur la situation de fragilité que vit leur enfant ;
- consolider le lien école-famille : sa solidité est un facteur de réussite scolaire pour l'enfant.

Les actions de la famille sont TOUJOURS co-établies. Il ne peut être question que l'école prescrive des actions qui relèvent du champ de compétence parental, ni même de déléguer aux parents des compétences scolaires à construire à la maison comme l'apprentissage des tables ou le travail de combinatoire.

Le PSI a ici le rôle d'un outil qui permet de penser et agir avec les parents, et d'un contrat qui engage toutes les parties pour viser la réussite.

Réfléchir avec les parents :

- **Des actions auprès de l'enfant**

Après avoir présenté ce que l'école mettra en œuvre, inviter les parents à proposer des actions complémentaires. On repositionnera les propositions à caractère trop « scolaire » : il ne s'agit pas que la famille refasse la classe à la maison. On les réorientera sur un champ éducatif plus général, en contexte de vie à la maison ou d'activités périscolaires.

- Qu'est-ce qui pourrait être envisagé en complément de l'école, pour aider votre enfant à reprendre confiance en lui, à se sentir compétent (éviter l'impasse des punitions, des interdictions) ?
- Qu'est-ce qui pourrait être envisagé pour réduire sa fatigue ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'aider à être plus autonome ? <p>On pourra ainsi explorer les champs du sommeil, de la santé, de la valorisation.</p> <p>Il conviendra de s'appuyer sur les propositions des familles, même si elles peuvent paraître simples dans une première lecture. Les points réguliers qui suivront seront autant d'occasion d'enrichir leurs actions. L'important est que les actions qui seront retenues soient mises en œuvre avec régularité.</p>
--	--

E/ Une partie « **actions des partenaires** » afin de voir comment ceux-ci peuvent contribuer à appuyer le projet dans leur champ de compétence.

<p>Titre de l'Action des partenaires (si effective) / description actions DESED de l'éducateur/trice spécialisé.e si présente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de santé Est-ce que la bonne santé de l'enfant est questionnée ? ... - DESED L'attention du psychologue scolaire est-elle requise ? ... - Conseiller pédagogique Quels conseils relèveraient du CP pour ce PSI (pour des adaptations pédagogiques, des modalités de travail, des ressources alternatives...) ? ... - Educateur spécialisé (si présent dans la CLIS) En quoi le projet éducatif peut-il appuyer le projet d'inclusion ? ... - Accompagnateur de vie en milieu scolaire Quelles observations peut-il faire par rapport à l'attitude de l'élève sur les temps d'inclusion ? ... (l'enseignant de la CLIS peut outiller l'AVS sur les modalités d'observation)
--	---

La finalisation de la rédaction et les échanges de signatures peuvent-être postérieurs à cette réunion ou cette équipe éducative.

F/ Bilan / Amendement / Perspectives

<p>Bilan / Amendement / Perspectives</p>	<p>Les enseignants co-rédigent un bilan succinct et proposent des réajustements si nécessaire, il n'y a alors pas lieu de rédiger un autre PSI. Le bilan final peut faire l'objet d'une rencontre avec la famille.</p> <p>Un nouveau PSI pourra être rédigé dans un autre domaine.</p>
--	--

Adaptations matérielles / pédagogiques à inscrire dans la durée

<p>Adaptations matérielles / pédagogiques à inscrire dans la durée :</p> <p>APDA/APDA/PSI, insérer dans le PSI de l'élève</p> <p>Existe-t-il un handicap, quel que soit le caractère de l'élève, pour des adaptations matérielles, pédagogiques, voire comportementales, dans la durée ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Cette partie de bilan est complétée avec les adaptations qui seraient à mettre en place dans la durée.</p> <p>L'APDA peut permettre de nourrir ce document. Ainsi, les adaptations à mettre en place dans la durée seront consignées dans le PSI.</p>
---	--

Demande d'aide

<p>Poursuite par une demande d'aide :</p> <p><input type="checkbox"/> spécialiste (DESED/RASED) <input type="checkbox"/> pédagogique (CPC / CMA) <input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>Les parents ou représentants légaux : <input type="checkbox"/> Autorisent <input type="checkbox"/> N'autorisent pas</p> <p>Date et signatures : / / 2022</p> <p>l'élève : l'enseignant.e la directeur/trice d'école Les parents ou représentants légaux</p> <p>PARTIE DE BILAN APDA/DESED/RASED - PROPOSITION REALISEE A L'ISSUE DE LA SYNTHSE DE L'EQUIPE DESED/RASED</p> <p><input type="checkbox"/> D'autres APDA ont été réalisés / réalisés :</p> <p><input type="checkbox"/> L'élève a été évalué / évalué en matière de compétences :</p> <p><input type="checkbox"/> L'élève a été évalué / évalué en matière de compétences :</p> <p>Titre : DESED/RASED ENSEIGNANT DIRECTEUR</p> <p>Date : Signature :</p>	<p>Cette partie ne concerne pas les élèves scolarisés en CLIS.</p> <p>Néanmoins l'aide d'un conseiller pédagogique ou d'un ESI peut-être sollicitée par le biais de la direction d'école.</p>
---	---

3/ Partie réservée à l'élève en situation de handicap

<p>Décisions des commissions compétentes</p> <p>AV : oui / c non jusqu'au AV : individuelle / mutualisée / collective</p>	<p>Les informations concernant les décisions des commissions sont transmises par la CCEP à la direction d'école.</p>
---	--

